L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 10 NOVEMBRE 1854.

Imprimé et publié par G. F. WEISSE & Comp.
Editeurs-Propriétaires:
G. F. WEISSE. N. DUFOUR.
E. DUVERGER. S. MARBY.
N° 85, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 10 NOVEMBRE.

L'ELECTION.

On verra par le tableau que nous publions ci-dessous qu'une écrasante majorité s'est prononcée en faveur des licences. L'existence des cafés, cabarets et débits de liqueurs spiritueuses est donc assurée pour une année de plus. Cette jouissance à la foule peuple doit être consolée par un an. Cette fête est fort réelle et nous aimons à croire qu'elle sera abrogée par la prochaine législature. Si le conseil de ville de la Nouvelle-Orléans ou le jury de police des paroisses croient devoir interdire la vente en détail de boissons alcooliques, ils en ont le droit et il est inutile de consulter les électeurs.

Le constant appel aux votans est devenu un des fléaux de notre temps : nous y voyons plutôt un indice de faiblesse qu'un hommage à la souveraineté populaire. Lorsque les hommes qui représentent les citoyens à la législature, ceux des conseils municipaux, ou dans d'autres cas ceux ayant pouvoir de voter les mesures publiques, craignent de prendre l'initiative, ils en appellent aux électeurs. C'est un déplorable système, parce qu'il affranchit les mandataires du peuple de la responsabilité qui devrait s'attacher à leurs actes.

Nous espérons que la loi en vertu de laquelle les citoyens de la Nouvelle-Orléans ont été appelés hier à se prononcer, sera abrogée. C'est au conseil de ville à donner aux cafés des licences ou à les leur refuser. Mais, au lieu d'ordonner la suppression, il ferait mieux ce nous semble, s'il considère que le nombre de ces établissements est trop considérable et hors de proportion avec les besoins de la population, d'augmenter l'impôt de manière à en empêcher la multiplicité.

Quoqu'il en soit, voici le vote donné hier :

	Premier District.	
Paroisses.	Pour les licences.	Contre les licences.
1	271	125
2	157	160
3	276	187
4	179	211
5	229	292
6	408	251
7	334	218
	1894	1393
	Deuxième District.	
1	209	89
2	320	24
3	152	25
4	152	35
5	171	34
6	104	4
7	159	20
	1267	211
	Troisième District.	
1	147	10
2	113	12
3	87	10
4	229	40
5	409	251
6	334	218
	1289	541
	Quatrième District.	
1	250	174
2	152	240
3		
4	402	414

Majorité pour les licences.

Premier district	501
Deuxième district	1056
Troisième district	748
Quatrième district	12
Total	2317
Total contre	2330 — Total 5041

Le quatrième District avait donné une majorité contre les licences, la majorité totale peut en tout cas, dans les trois autres districts réunis, en 1853.

BALANCE COMMERCIALE.

Une des idées les plus répandues dans le commerce et qui nous ont toujours frappés comme erronées, est celle qui attribue l'avantage à la nation dont les exportations dépassent les importations. Le dévir le plus ardent de tous les rédacteurs de tableaux statistiques, c'est, de les publicier, de produire des chiffres qui constatent un grand excédant des exportations sur les importations. Il faut, si les en croire, pour qu'une nation soit prospère et s'enrichisse, qu'elle vende bien plus qu'elle n'achète, il faut qu'elle ne soit pas plus à l'étranger qu'elle n'en reçoit. La différence de la balance, disent-ils, forme le profit net réalisé par les échanges avec l'étranger.

Les publicistes dont nous venons de citer quelques lignes ajoute avec raison, qu'il y a là une erreur qui importe de dissiper. Cette erreur, en effet, a inspiré plus d'une mesure déplorable, et a entravé l'extension du commerce. Elle ne date pas d'hier, elle se trouve dans tous les premiers ouvrages qui ont traité de l'échange et du commerce.

Il faut y insister en ces termes :

Le commerce général des nations n'est formé que de la agrégation des échanges faits par chaque nation du commerce des divers pays : on ne saurait en avoir un commerce vendant toujours plus qu'il n'achète! N'est-ce pas là en effet toutes les nations ne peuvent pas vendre plus qu'elles n'achètent. Et, contrairement, elles ne vendent pas toujours de manière à pouvoir acheter plus qu'elles ne vendent : les marchandises qu'elles ne vendent pas, ne peuvent pas, ne sont pas vendues! C'est dans l'excédant de leurs achats sur leurs ventes que se trouve leur profit.

Quelques exemples, au reste, éclairciront complétement la question. Supposons qu'un négociant français envoie en Belgique 500 pipes de vin qui, arrivé France chaque, lui auront coûté 100 francs. Il vendra ces 500 pipes 40 mille francs et qu'il emploie cette somme à acquérir des lins de lin, des tableaux d'importation et d'exportation constatent un excédant de 40 mille francs dans les exportations d'après les prétentions de ce que l'on appelait la balance du commerce, le pays aura fait un bénéfice de 40 mille francs, car il aura exporté plus qu'il n'a importé.

Supposons qu'au lieu de vendre ces 500 pipes à vin, il ait vendu en France, pour quelque chose, et les place au prix de 60 mille francs et qu'il emploie cette somme à acheter des marchandises, et en vendre à son tour, il ne fera plus de bénéfice, car il aura exporté plus qu'il n'a importé.

Supposons qu'au lieu de vendre ces 500 pipes à vin, il ait vendu en France, pour quelque chose, et les place au prix de 60 mille francs et qu'il emploie cette somme à acheter des marchandises, et en vendre à son tour, il ne fera plus de bénéfice, car il aura exporté plus qu'il n'a importé.

Et le bénéfice de ce commerce, il le fera, en ce cas, en ne vendant pas, en ne vendant pas, en ne vendant pas.

Ce qui est vrai de ce commerce, il le sera de tout commerce, de tout échange, de tout trafic.

Il est vrai que nous ne pouvons pas plaire à ceux qui ne veulent pas que l'on vende, que l'on vende, que l'on vende.

Mais